



Abortion Rights
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à
l'avortement au Canada

C.P 2663, Station Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Pour diffusion immédiate

Le 23 novembre 2011

En refusant de fournir des services d'avortement, l'Île-du-Prince-Édouard enfreint la loi et met la vie des femmes en danger

CHARLOTTETOWN : La politique du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard consistant à ne pas fournir de services d'avortement sur l'île est illégale, déclare la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). Dans une lettre adressée au ministre de la Santé de l'Île-du-Prince-Édouard Doug Currie écrite par le groupe vendredi, la coalition affirme que « refuser de fournir des services d'avortement dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard représente une violation des droits constitutionnels des femmes en plus d'être discriminatoire envers les femmes et de compromettre la vie et la santé des femmes. Cela transgresse également la Loi canadienne sur la santé. »

« Le ministre Currie se comporte comme s'il était de sa prérogative de refuser aux femmes l'accès aux services d'avortement sur l'île, alors qu'en réalité il enfreint la loi fédérale, » a dit Joyce Arthur, directrice exécutive de la CDAC. « Il n'a pas le droit de prendre ou d'exécuter une décision illégale. Nous avons écrit au ministre Currie pour le presser de respecter la loi en fournissant des services d'avortement financés par le gouvernement sur l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui respecterait les droits, la santé et la dignité des femmes. »

Madame Arthur a expliqué que la décision de la Cour suprême du Canada dans le cas Morgentaler en 1988 avait aboli la loi sur l'avortement en raison de ses restrictions arbitraires, qui nuisaient à la santé et au bien-être des femmes et violaient le droit constitutionnel des femmes à l'intégrité physique, à la vie, à la liberté et à la liberté de conscience. « Offrir de financer les avortements que les résidentes de l'île obtiennent dans d'autres provinces ne représente pas une option acceptable, car les femmes jeunes, pauvres et désavantagées n'ont pas les moyens de voyager. Ces femmes sont victimes de discrimination, » a dit Arthur.

« De plus, en refusant de fournir des services d'avortement, la province transgresse pratiquement tous les principes de base de la Loi canadienne sur la santé, qui garantit l'accès gratuit et complet aux soins de santé. » Chaque province et territoire reconnaît que l'avortement est un acte médical nécessaire qui doit être financé, incluant l'Île-du-Prince-Édouard. Mais les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont besoin d'avortements sont exclues du système puisqu'elles doivent quitter la province et assumer elles-mêmes une partie ou la totalité des frais. Même si l'Île-du-Prince-Édouard finance l'avortement des femmes qui peuvent se rendre à Halifax, elle exige qu'une permission soit obtenue et les femmes doivent assumer elles-mêmes le coût du déplacement et les autres frais associés. L'imposition de tous ces obstacles représente une forme de discrimination envers les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard, particulièrement envers celles qui sont les plus marginalisées, c'est-à-dire les femmes jeunes, migrantes et à faible revenu.

Madame Colleen MacQuarrie, professeure associée du département de psychologie de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, s'est vivement exprimée sur le sujet. MacQuarrie, qui est membre de la CDAC, travaille sur un projet de recherche qui examine les effets négatifs des politiques de l'Île-du-Prince-Édouard sur l'avortement. Elle a découvert qu'en raison du manque de services, certaines femmes désespérées ont recours à des moyens dangereux pour tenter de mettre fin à leurs grossesses, compromettant ainsi leur bien-être mental et physique. En guise d'exemple, Madame MacQuarrie a relaté aux médias l'histoire d'une adolescente de quatorze ans qui « est tombée enceinte et, morte de peur à l'idée que quelqu'un le découvre, s'est intensément automutilée pendant deux semaines, au cours desquelles elle a avalé différents produits chimiques et eu recours à toutes les méthodes possible pour déclencher ses menstruations. Elle ne pouvait pas aller au gymnase parce que son corps était couvert d'ecchymoses. » Ce genre d'histoires démontre qu'en l'absence de services d'avortement, certaines femmes auront recours aux moyens les plus désespérés.

« Le ministre de la Santé prétend que la province n'a pas les moyens d'ajouter des services d'avortement et a même comparé l'avortement à des traitements complexes et dispendieux comme les chirurgies cardiaques. De telles déclarations sont erronées et même offensantes, » a dit Arthur. « L'Île-du-Prince-Édouard paie déjà pour que les femmes se fassent avorter à Halifax. » De plus, comme la lettre de la CDAC au ministre Currie l'explique :

- Tous les hôpitaux du Canada fournissent des traitements aux femmes qui souffrent de fausses couches, ce qui inclut les mêmes procédures et le même équipement requis pour les avortements; les hôpitaux de l'Île-du-Prince-Édouard ont déjà les ressources nécessaires sur place.
- L'avortement est un acte médical simple, sécuritaire et peu dispendieux si les femmes y ont accès avant la quinzième semaine de leurs grossesses.
- L'accouchement coûte beaucoup plus cher que l'avortement et les coûts associés à élever un enfant non désiré peuvent être exorbitants. Les femmes sous privilégiées de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont obligées de donner naissance ont souvent besoin de services sociaux et d'aide financière de la part du gouvernement.

Comme l'a dit Madame MacQuarrie : « Il est absolument inacceptable qu'en 2011, les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard se voient toujours refuser le contrôle de leurs propres corps et de leurs propres vies et qu'elles n'aient pas accès à un service qui est offert partout ailleurs au Canada. »

Joyce Arthur	Directrice exécutive, ARCC-CDAC, Vancouver	604-351-0867
Lianne McTavish (parle français)	ARCC-CDAC, Edmonton	780-453-2455
D^{re} Suzanne Newman	Fournisseuse d'avortement, Women's Hospital, Health Sciences Centre, Winnipeg	204-477-1887
Carolyn Egan	Ontario Coalition for Abortion Clinics, Toronto	416-806-7985
Alison Brown	ARCC-CDAC, Toronto	416-907-8051
Peggy Cooke	ARCC-CDAC, Toronto	416-709-1457
Julie Lalonde (parle français)	ARCC-CDAC, Ottawa	613-301-2697
Patrice Powers (parle français)	ARCC-CDAC, Montréal	514-486-6376
Judy Burwell	Clinique Morgentaler, Fredericton	506-470-9049
Christopher Kaposy, PhD	Éthicien, Université Memorial, St. Johns TN	709-777-2338 (tr)
Tara Paterson (enjeux étudiants et jeunesse)	Coordinatrice de Synergy, Victoria http://arccsynergy.wordpress.com	250-893-4158